



Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 4 décembre 2023

Direction des ressources humaines

Service du développement professionnel et des conditions de travail

Sous-direction des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire

Bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés

Le Secrétaire général

à

Nos réf.:

Affaire suivie par: Laurent MAUCEC

pspp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Destinataires in fine

**Objet**: Précisions concernant la formation des membres représentants du personnel au sein des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail – complément à la note du 24 octobre 2023

**Référence :** Note du 24 octobre 2023 portant sur la formation des membres représentants du personnel au sein des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

La présente note a pour objet de compléter celle du 24 octobre 2023 portant sur la formation des membres représentants du personnel au sein des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Comme indiqué dans la note du 24 octobre, les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS) ou des comités sociaux d'administration (CSA) en l'absence de FS, bénéficient au cours de leur mandat d'une formation d'une durée minimale de 5 jours en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Pour 2 de ces 5 jours, ils bénéficient du congé prévu aux articles L. 214-1 et L. 214-2 du Code général de la fonction publique pour suivre une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail auprès d'un organisme de leur choix.

Je vous confirme, qu'à l'instar du dispositif déployé lors des précédentes mandatures, le MTECT a souhaité renforcer la formation des acteurs de la prévention dans le domaine des risques psychosociaux (RPS) et proposera, en complément du dispositif obligatoire présenté supra, un module de 2 jours dédié à cette thématique pour les membres des FS ou les membres de CSA non pourvus de FS.

www.ecologie.gouv.fr www.mer.gouv.fr

Arche sud SG/DRH/D/PSPP

92005 La Défense cedex - Tél.: 33(0)1 40 81 21 22

En synthèse, l'offre de formation proposée aux membres de ces instances est donc décomposée comme suit :

- un module socle de 3 jours dispensé par les centres de valorisation des ressources humaines (CVRH),
- un module complémentaire de 2 jours, à la main du représentant du personnel, en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail auprès d'un organisme de son choix,
- un module complémentaire de 2 jours dédié aux RPS proposé par les CVRH.

L'ensemble des coûts pédagogiques et des frais de restauration et, le cas échéant, de transports et d'hébergement pour les 3 modules sont à la charge des services dans les conditions rappelées dans le note du 24 octobre 2023 ci-dessus référencée.

Je vous remercie de porter ces dispositions à la connaissance des représentants du personnel concernés au sein de vos services.

Le bureau en charge de la prévention (DRH/D/PSPP/PSPP1) reste à votre disposition pour toute précision. Vous lui communiquerez, le cas échéant, toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour le Secrétaire général et par délégation, Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

## **Destinataires** pour attribution

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT)

Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Directions interrégionales de la mer (DIRM)

Direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC)

Mesdames et Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Administration centrale- Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, Directeurs et Chefs de service de l'administration centrale

Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)

Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM)

Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)

Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA)

Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/DRH/CRHAC)

## **Destinataires pour information**

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs d'établissements publics

Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Agence nationale de la cohésion des territoire (ANCT)

Agences de l'eau : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Centre d'étude des tunnels (CETU)

Conservatoire du littoral

Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM)

École Nationale Supérieure Maritime (ENSM)

Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Météo-France

Office français de la biodiversité (OFB)

Parc amazonien de Guyane

Parcs nationaux des Cévennes, des Écrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise, des Calanques, de Forêts

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

Voies navigables de France (VNF)